

ÉTAT MAJOR DE LA MARINE : *division « compétences » ; bureau « marine mobilité direction ».*

DÉCISION N° 131/DEF/DPMM/MMD portant abrogation d'un texte.

Du 19 mai 2006.

NOR D E F B 0 6 5 1 1 7 4 S

Texte abrogé :

Instruction 104/DEF/DPMM/SAIRM du 16 janvier 1998 (BOC, p. 576 ; BOEM 327).

Mot(s) clef(s) : BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES

Classement dans l'édition méthodique : n.i.BOEM

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP, 2006, texte 15.

Le texte mentionné ci-dessous est abrogé :

1998. 16 janvier. Instruction 104/DEF/DPMM/SAIRM du 16 janvier 1998 (BOC, p. 576 ; BOEM 327) relative à l'utilisation du passeport professionnel détenu par le personnel non officier.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

Le commissaire général, sous-directeur compétences,

Jean-Louis FILLON.

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE : *division emploi, bureau officiers.*

ERRATUM de classement.

Du 29 mai 2006.

NOR D E F B 0 6 5 1 0 8 5 X

Mot(s) clef(s) : BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES

Classement dans l'édition méthodique : n.i.BOEM

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP, 2006, texte 16.

Date.	Texte.	Ajouter.
14 octobre 2004	Circulaire 427/DEF/DPMM/1/E du 14 octobre 2004 relative au suivi des chefs de quart de la marine. Établissement des carnets individuels de notes pour officier de quart (BOC, p. 7727 ; BOEM 321 et 775).	BOEM 323